

Pacs avec conjointe française?

Par Idy, le 24/01/2014 à 13:29

Bonjour,

je vis en couple depuis 15mois avec ma fiancé qui est française, on souhaiterait se pacsé et faire les démarches pour se régulariser, ma question est:

si je dépose mon dossier, est ce que ça sera bon? sachant qu'on on a beaucoup de justificatifs de vie commune et que j'ai quatre ans de présence en France, j'étais sous Oqtf l'année dernière et que je viens d'avoir mon jugement de divorce..

que me conseillez vous, si y a des gens dans mon cas je souhaiterai qu'ils me disent comment ça s'est passé.

Meilleurs vœux à tout le monde et merci de me répondre cordialement

Par amajuris, le 24/01/2014 à 13:39

bjr,

comme souvent répété le pacs avec un partenaire français n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour.

il ne donne pas de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour.

cdt